

À l'ouverture de la séance du 31 janvier 2019, 27 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 5 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du CA du 13 décembre 2018

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2018 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2. Prospective et moyens

Politique de recouvrement et/ou admissions en non valeur

Le Conseil d'administration réuni le 31 janvier 2019 en formation plénière décide de proposer systématiquement en non-valeur :

- Les ordres de recouvrer et reliquats sur ordre de recouvrer inférieurs à 10 € ;
- Les ordres de recouvrer et reliquats sur ordre à recouvrer compris entre 10 et 30 €, après l'envoi d'une lettre de relance, en courrier simple ;
- Les ordres de recouvrer ou reliquats sur ordre à recouvrer compris entre 30 € et 60 €, après l'envoi de deux lettres de rappel, en courrier simple ;
- Les ordres de recouvrer ou reliquats sur ordre à recouvrer compris entre 60 € et 150 €, après l'envoi d'une lettre de rappel, en courrier simple et d'une mise en demeure en lettre recommandée.

Ces seuils et ces règles sont le minimum à entreprendre par l'agent comptable et ils ne lient pas le président et l'agent comptable qui pourront décider de procéder à des poursuites amiables ou contentieuses complémentaires, s'ils le jugent opportun. Les seuils s'entendent hors taxes.

Les ordres de recouvrer supérieurs à 150 € feront l'objet d'un examen une ou deux fois par an par le conseil d'administration, qui pourra éventuellement proposer l'admission en non-valeur de ces créances, au vu des poursuites amiables et contentieuses déjà entreprises ou de la situation du débiteur.

La politique en matière d'admissions en non-valeur est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.2 Proposition d'admission en non valeur

La proposition d'admissions en non-valeur de quatre dossiers, pour un montant total de 19 806,10 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.3 Tarifs de la formation continue 2019/2020

Les tarifs de la formation continue 2019/2020 sont approuvés, sous réserve de la modification des tarifs relatifs au Master 2 Biodiversité écologie et évolution, Parcours "Zone Humides" (BEE ZH) et aux Masters 1 et 2 Etudes sur le genre qui sont tous de 1 530 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Modification des statuts de l'Université : création d'une Ecole polytechnique universitaire (EPU)

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la création d'une Ecole polytechnique universitaire (EPU) sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3.2 Modification des statuts de l'Université : suppression du Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC)

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la suppression du Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC), sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3.3 Modification des statuts de l'Université : représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les structures statutaires de l'Université

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les structures statutaires de l'Université sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3.3 Modification du règlement intérieur de l'Université : représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les commissions permanentes de l'Université

Les modifications du règlement intérieur de l'Université relatives à la représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les commissions permanentes de l'Université sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3.5 Modification des statuts de l'ISTIA : création d'une EPU

Les modifications des statuts de l'ISTIA relatives à la création d'une EPU sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.6 Modification des statuts de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture

Les modifications des statuts de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.7 Modification des statuts de la Faculté de Santé

Les modifications des statuts de la Faculté de Santé sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.8 Modification des statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Les modifications des statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4. Enseignement et vie étudiante

4.1 Cadrage du service civique à l'Université d'Angers

Le cadrage du service civique à l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

4.2 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil

Ce point est reporté au prochain CA.

4.3 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement

Ce point est reporté au prochain CA.

4.3 Campus de la gastronomie : statuts de l'Association

Dans le cadre de la création du Campus de la gastronomie, les statuts de l'Association sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.4 Convention portant création d'un département de Sciences Infirmières au sein de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers

La convention portant création d'un département de Sciences Infirmières au sein de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.5 Convention de coopération dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La convention de coopération dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues relative au Master 1 DDL-FLE et au Master 1 PIPOL-FILDS est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.6 Répartition de la CVEC 2019

La répartition de la CVEC 2019 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, le 31 janvier 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Olivier HUISMAN

Signé